



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
TERRITOIRE D'ÉNERGIE  
LOT-ET-GARONNE

Département  
de  
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

-----  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**  
-----

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 41

Date de convocation : 17 mars 2023

**DÉLIBÉRATION N° 2023-085-AGDC**

Nomenclature : 5.7.2 Institutions et vie politique - Intercommunalité

**OBJET : APPROBATION DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES  
OPTIONNELLES DEMANDÉS PAR DES COMMUNES MEMBRES**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE.

Etaient présents :

BARJOU Jean-Pierre, BORIE Daniel, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, CAMINADE Jean-Jacques, CARRIÉ Daniel, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUGAY Jean, GERVAIS Thierry, GINCHELOT Yves, GRIALOU Guy, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAFARGUE Patrick, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, LUNARDI Daniel, MAGNI Claude, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, MURIEL Daniel, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry, VILLA Bernard, ZAROS René, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DE SERMET Pascal, CILLIERES Charles à PASCAL Alain, PINASSEAU Jean à DUGAY Jean.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CAMANI Pierre, DUBAN Jean-Marc, DUBOS Bruno, FLESCHE Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, MIQUEL Francis, RÉGNIER Gérard, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre.

Monsieur Yves GINCHELOT a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que depuis la modification de ses statuts par arrêté préfectoral n°47-2020-02-20-001 en date du 20 février 2020, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne dispose des compétences optionnelles suivantes :

- Compétence « Gaz »
- Compétence « Eclairage public »
- Compétence « Eclairage des infrastructures sportives »
- Compétence « Signalisation lumineuse tricolore »
- Compétence « Réseaux de chaleur ou de froid »
- Compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques »
- Compétence « Infrastructures de Ravitaillement en Gaz de véhicules »

Par délibération du 6 février 2023, le Conseil Municipal de LASSERRE a approuvé le transfert de la compétence « Gaz » et du pouvoir concédant à TE 47 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- prenne acte de la délibération de cette commune portant sur le transfert de la compétence optionnelle à TE 47 à compter de la date indiquée ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour signer chaque procès-verbal contradictoire de mise à disposition des ouvrages existants à la date du transfert, les avenants de transfert des contrats éventuels en cours ainsi que toutes les pièces liées à ce dossier.

Où, l'exposé de son Président,  
le Comité Syndical, après avoir délibéré,

➤ **PREND ACTE** de la délibération de cette commune portant sur le transfert de ces compétences optionnelles à TE 47 à compter de la date indiquée ;

➤ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer chaque procès-verbal contradictoire de mise à disposition des ouvrages existants à la date du transfert, les avenants de transfert des contrats éventuels en cours, ainsi que toutes les pièces liées à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité*

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Yves GINCHELOT



LE PRÉSIDENT

Jean-Marc CAUSSE

